

Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées



Fiche de données de sécurité

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées
Noms commerciaux : Helix Elite Molecular Standard

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Utilisation de la substance/mélange : Les solutions étalons moléculaires servent de contrôles pour le développement, la validation et la surveillance de tests et d'instruments moléculaires.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Microbiologics, Inc.
200 Cooper Avenue North
Saint Cloud, MN 56303
+1.320.253.1640
info@microbiologics.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : +44 1865 407333 (Carechem - Anglais)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classement selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Dangers physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluée conformément à l'Annexe XIII de la réglementation REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) conformément à l'Article 59(1) de la réglementation REACH en raison de ses effets perturbateurs pour le système endocrinien, ou n'est pas identifié pour ses effets perturbateurs pour le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration supérieure ou égale à 0,1 %

SECTION 3 : Composition/Information sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Glycérine	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	99	Non classé
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	1	Non classé

Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées

Fiche de données de sécurité

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins après inhalation	: Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la zone touchée à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Premiers secours après ingestion	: Éviter tout contact entre la main et la bouche. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

Symptômes/blessures après inhalation	: Aucun(e) prévu(e) dans le cadre de la manipulation normale des produits.
Symptômes/blessures après contact cutané	: Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes/blessures après contact oculaire	: Peut causer une irritation oculaire.
Symptômes/blessures après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Produits extincteurs

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des produits extincteurs appropriés pour incendie concentrique.
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: Aucun.
Risque d'explosion	: Aucun.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Non déterminé.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet.
---	--

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Aucune information supplémentaire disponible

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement	: Arrêter le flux de matière, si cela est sans risque.
Méthodes de nettoyage	: Confiner le déversement, absorber avec un absorbant. Placer dans un contenant approuvé et éliminer conformément aux réglementations en vigueur au niveau local, fédéral et de l'état.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour de plus amples renseignements, consulter la section 13. Voir la rubrique 8. Contrôles d'exposition et protection personnelle.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation.
---	---

7.2. Conditions d'entreposage sécurisées (avec incompatibilités)

Conditions de stockage	: Conserver entre -65 °C et -85 °C.
Matériaux incompatibles	: Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les solutions étalons moléculaires servent de contrôles pour le développement, la validation et la surveillance de tests et d'instruments moléculaires.

Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées

Fiche de données de sécurité

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition et protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glycérine (56-81-5)		
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	10 mg/m ³
République tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	10 mg/m ³
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	20 mg/m ³
France	MPV (mg/m ³)	10 mg/m ³ (aérosol)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	200 mg/m ³ (Le risque de dommages à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW correspondent à une fraction inhalable observée)
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Irlande	LEP (réf. de 8 heures) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
Irlande	DME0 (réf. 15 min) (mg/m ³)	30 mg/m ³ (brume calculée)
Pologne	NDS (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
Portugal	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	30 mg/m ³ (brume calculée)
Suisse	MAK (mg/m ³)	50 mg/m ³ (poussière inhalable)
Suisse	KZGW (mg/m ³)	100 mg/m ³ (poussière inhalable)
Australie	TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (ne contenant pas d'amiante et < 1 % de poussière inhalable en silice cristalline, brume)
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
États-Unis - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (brume, particules totales) 5 mg/m ³ (brume, fraction respirable)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés	: Les gaz d'échappement locaux et la ventilation générale doivent être adéquats pour répondre aux normes d'exposition. Restreindre l'accès à la zone. Utilisation sous la supervision directe de personnes formées et compétentes en techniques microbiologiques. Les bonnes pratiques de laboratoire doivent être observées et suivies.
Protection des mains	: Porter des gants de protection généraux.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de travail appropriés.
Protection respiratoire	: Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA.
Dangers thermiques	: Aucun renseignement supplémentaire disponible.
Contrôles de l'exposition environnementale	: Éviter les rejets dans l'environnement. Aviser les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Inodore.
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées

Fiche de données de sécurité

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Rapport de répartition	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes/oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	: Sans objet

9.2. Autres renseignements

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Extrêmes de température et exposition directe à la lumière du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Bases solides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Eau (7732-18-5)

DL 50 chez le rat, orale	> 90 ml/kg
--------------------------	------------

Glycérine (56-81-5)

DL 50 chez le rat, orale	12 600 mg/kg
DL 50 chez le lapin, dermique	> 10 g/kg
CL 50 chez le rat, par inhalation (mg/l)	> 570 mg/m ³ (Temps d'exposition : 1 h)

Corrosion/irritation de la peau	: Non classé
Lésions oculaires/irritations graves	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger d'aspiration	: Non classé

11.2. Renseignements sur d'autres dangers

Effets perturbateurs pour le système endocrinien	: Aucune information supplémentaire disponible
Possibilité d'effets et de symptômes nocifs pour la santé humaine	: Aucune information supplémentaire disponible

Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées

Fiche de données de sécurité

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité aquatique chronique : Non classé

Glycérine (56-81-5)

CL 50 chez le poisson 1	51 - 57 ml/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
-------------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire sur les composants disponible

12.3. Potentiel bioaccumulable

Glycérine (56-81-5)

FBC chez le poisson 1	(pas de bioaccumulation)
Rapport de répartition	-1,76

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire sur les composants disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Effets perturbateurs pour le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination/la mise au rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des produits et des emballages : Éliminer le contenu ou mettre au rebut le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Renseignements relatifs au transport

Conformément à l'ADR/RID /IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Sans objet
N° ONU (IMDG) : Sans objet
N° ONU (IATA) : Sans objet
N° ONU (ADN) : Sans objet
N° ONU (RID) : Sans objet

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Sans objet
Désignation officielle de transport (IMDG) : Sans objet
Désignation officielle de transport (IATA) : Sans objet
Désignation officielle de transport (ADN) : Sans objet
Désignation officielle de transport (RID) : Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Sans objet
IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Sans objet
IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Sans objet
ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Sans objet
RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Sans objet

Préparations de solutions étalons liquides moléculaires inactivées

Fiche de données de sécurité

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IMDG)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IATA)	: Sans objet
Groupe d'emballage (ADN)	: Sans objet
Groupe d'emballage (RID)	: Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres renseignements	: Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre	: Sans objet
Transport maritime	: Sans objet
Transport aérien	: Sans objet
Transport par voie navigable	: Sans objet
Transport ferroviaire	: Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL et au Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance avec des restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances REACH

Ne contient aucune substance répertoriée à l'Annexe XIV de la réglementation REACH

15.1.2. Réglementation nationale

Allemagne

Référence à l'Annexe AwSV/VwVwS	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, danger pour les eaux (Classification selon awSV, Annexe 1)
12ème ordonnance d'application de la Loi sur le contrôle de l'immission - 12.BImSchV	: N'est pas l'objet de la 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Netherlands

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est répertorié
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est répertorié
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est répertorié
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est répertorié
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est répertorié

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 16 : Autres renseignements

Aucune information supplémentaire disponible

Les révisions apportées à cette FDS peuvent être présentées sur demande.

Ces renseignements basés sur nos connaissances actuelles sont destinés à décrire le produit uniquement pour des questions de santé, de sécurité et d'exigences environnementales. Ils ne doivent donc pas être interprétés comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit.